

## **CRÉATION AU MESR D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PRIMES ET INDEMNITÉS DES PRAG ET DES PRCE & MISE EN PLACE D'UN STATUT DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR**

LA DÉPÊCHE AEF N°691976 du 11 mai 2023 nous apprend :

- que lors de la réunion du 10 mai 2023 du comité de suivi des Mesures RH de la LPR (dite de « revoyure ») a été annoncée la mise en place dans les prochaines semaines d'un **groupe de travail sur les PRAG et les PRCE**.

- que France Universités (ex CPU) se dit prête à toute concertation sur "**la mise en place d'un statut des enseignants du supérieur**", [déjà préconisé par le cercle des économistes en 2022](#).

**La pression exercée par les différents recours du SAGES commence donc à porter ses fruits.**

Le SAGES a donc demandé dès ce soir au MESR à faire partie de ce **groupe de travail sur les PRAG et les PRCE**, en application de l'engagement de la ministre de l'ESR à un dialogue social renouvelé avec l'ensemble des syndicats représentés au CNESER.

**Il est très important que les PRAG et les PRCE votent très massivement pour la liste présentée par le SAGES à l'élection au CNESER de juin 2023 pour que les primes et indemnités ESR des PRAG et des PRCE et leurs évolutions soient les plus satisfaisantes possibles. Ce qui requiert une connaissance des contraintes et des degrés de liberté juridiques que seul le SAGES possède parmi les organisations qui souhaitent vraiment que les PRAG et PRCE soient reconnus et traités comme des enseignants du supérieur à part entière.**



<https://le-sages.org/>